

ASILE ET INTEGRATION : DES MISSIONS A PRESERVER

Les services départementaux du Ministère Chargés des Affaires Sociales, actuellement les directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection de la population) – DDCS(PP) – bientôt les directions départementales de l’emploi, du travail et des solidarités (et de la protection de la population) – DDETS(PP) peuvent avoir, entre autres missions celle de l’intégration des populations immigrées et de l’organisation de l’accueil et de l’hébergement des demandeurs d’asile.

Ces missions qui regroupent l’apprentissage de la langue, l’accès au logement et l’accès aux droits ont pris ces dernières années une place de plus en plus importante, alors que le contexte était à la réduction d’effectifs. Aujourd’hui la CGT constate que l’organisation des services de l’Etat a été fragilisée au point que les agents sont dans l’impossibilité d’exercer leurs missions de service public dans des conditions décentes.

Ce contexte est aggravé par la situation des services préfectoraux en charge du traitement des dossiers. Débordés, avec un personnel en nombre insuffisant, ils ne peuvent plus assurer dans les délais impartis, la continuité du service public. A titre d’exemple, les délais relatifs à l’obtention et au renouvellement des titres de séjours, aux échanges des permis de conduire, à la délivrance d’autorisation de travailler sont souvent supérieurs à un an, laissant dès lors, les usagers sans solution, sans récépissé valable, et sans moyen de déplacement.

Par ailleurs la dématérialisation des démarches, particulièrement auprès de ces publics, n’a fait qu’allourdir le processus, obligeant les opérateurs de terrain à un accompagnement complexifié.

Cette situation confère à la maltraitance institutionnelle. Elle touche à la fois les agents, les opérateurs et les usagers, et se répercute sur les processus d’intégration des personnes primo-arrivantes, rendant la mission d’accompagnement impossible.

Face à cette urgence, la CGT demande :

- **le renfort de moyens humains à tous les niveaux via un plan de recrutement massif en adéquation avec les missions;**
- **des moyens financiers et organisationnels supplémentaires pour répondre aux attentes des usagers;**
- **l’amélioration des conditions d’accueil (respect de la dignité des personnes) dans les services concernés.**

A l’heure où la réforme de l’organisation territoriale de l’Etat se met en place, la continuité et l’amélioration du service public doivent être garantis dans le respect de ses agents et de ses usagers.